



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°E 4345
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Article L113-5 du Code de la voirie routière
Article L323-1 du Code de l'énergie

Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Communal"

Département : HAUTE-SAONE

Commune : CHARMOILLE

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

Rue du Cornet
Rue des Auges

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- LYONNAISE DES EAUX
- FRANCE TELECOM
- Commune de CHARMOILLE
- Direction Départementale des Territoires
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de CHARMOILLE

E 4345 - Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Communal"

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de CHARMOILLE, de type rurale, se situe à environ 4 km au Nord-Ouest de Vesoul. La zone des travaux se situe sur rue des Auges, ainsi que sur la rue du Cornet.

La commune de CHARMOILLE ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- La pose d'un poste de transformation de type PAC 4UF d'une puissance de 400 kVA ;
- Une extension souterraine haute tension du réseau concédé d'électricité longue d'environ 100 mètres ainsi que la mise en place d'un fourreau Ø 160 mm.
- Une extension souterraine basse tension du réseau concédé d'électricité longue d'environ 150 mètres, avec la mise en place dans la tranchée d'un câble d'éclairage public.
- L'installation de 3 ensembles d'éclairage public, composé d'un mât cylindro-conique en acier galvanisé thermolaqué RAL 8014, de 7 mètres de hauteur, d'une crosse de marque Eclatec type Delphi de 1 m de saillie, et d'un luminaire de marque Eclatec type Enza 25, pour lampe à vapeur de sodium haute pression de 100 W.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011